

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi sur la protection de la nature et du paysage Une attaque frontale contre le patrimoine culturel suisse

Berne, le 3 juillet 2018 – La révision proposée de la loi sur la protection de la nature et du paysage constitue un danger pour le patrimoine culturel suisse. Alliance Patrimoine lancera le référendum en cas d'acceptation par les Chambres fédérales de la révision prônée par l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats zougais Joachim Eder.

Visperterminen, Elm ou Gruyères font partie des 1'274 localités répertoriées dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS). Les Hautes Alpes bernoises, les chutes du Rhin et le cirque rocheux du Creux-du-Van sont trois des 162 sites exceptionnels répertoriés dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). En outre, 3'600 kilomètres de routes figurent à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), dont le Col du Saint-Gothard, le Pont du Kornhaus et le Pont de Kirchenfeld à Berne ainsi que le Col du Splügen. Il s'agit de lieux vecteurs d'identité qui racontent un chapitre de l'histoire suisse. Dans ces sites protégés, des projets de constructions lourds ne peuvent aujourd'hui être entrepris que si des intérêts nationaux équivalents ou supérieurs l'exigent.

L'initiative parlementaire « Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage » du conseiller aux Etats zougais Joachim Eder (PLR) propose d'adapter l'article 6, al. 2, de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) pour que les projets de construction dans des sites construits, des monuments ou des paysages inscrits puissent être entrepris plus facilement. Des projets de construction lourds pourraient désormais être menés si des seuls intérêts cantonaux existent. La protection serait ainsi largement réduite et on ouvrirait la porte à la destruction irrémédiable de témoins culturels importants et des zones naturelles uniques.

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-E) s'est prononcée en faveur de l'initiative Eder et a proposé un avant-projet de révision de la LPN. Etant donnée la portée significative de l'objet pour la préservation du patrimoine culturel, une consultation publique est organisée jusqu'au 9 juillet 2018.

Les trois inventaires fédéraux répertorient les perles du patrimoine culturel suisse. Il est crucial de protéger ces sites attractifs face des interventions inconsidérées et précipitées. Alliance Patrimoine s'inquiète ; l'initiative Eder constitue une menace pour le patrimoine culturel suisse dont nous souhaitons prendre soin et dont la protection est inscrite dans la Constitution fédérale. Un déni de la protection des paysages, sites construits et monuments les plus importants de notre pays irait à l'encontre de la volonté de la population. Plutôt que de contribuer au renforcement de la sécurité juridique et de l'efficacité, la révision proposée de la LPN entraînerait une augmentation de la bureaucratie et de l'insécurité juridique. Les changements souhaités conduiraient à une augmentation de la pression sur les zones non constructibles et sur les inventaires nationaux. La population a exprimé par divers votes son fort attachement à la conservation de la nature et du paysage. Une étude scientifique récente a mis en lumière des résultats significatifs : les deux tiers des Suisses interrogés ont indiqué que les monuments contribuaient au sentiment d'appartenance à l'endroit où ils se sentent chez eux. 90% ont répondu que les monuments méritaient une protection et qu'ils

avaient une grande importance dans la société. 93% seraient en outre dérangés qu'un monument important dans leur localité soit détruit. La population suisse ressent visiblement un fort besoin d'identité vis-à-vis de l'endroit où elle se sent chez elle.

Dans le contexte des défis actuels et futurs de la gestion de notre espace restreint, il n'y a pas de solution simple dans l'esprit de l'initiative parlementaire. Les bonnes solutions exigent une prise en compte large et équilibrée des intérêts comme le prévoit aujourd'hui la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Alliance Patrimoine rejette de manière résolue l'affaiblissement de la protection de la nature et du paysage selon l'initiative parlementaire. Elle lancera un référendum en cas d'acceptation par les chambres fédérales du projet de loi.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter :

Cordula M. Kessler
Directrice du Centre NIKE

Alliance Patrimoine, l'avocate du patrimoine culturel

Alliance Patrimoine s'engage pour la préservation et l'entretien du patrimoine culturel en Suisse. Elle regroupe quatre organisations rassemblant 92'000 membres : Archéologie Suisse (AS), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE), Patrimoine Suisse (PS) et la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS). www.alliance-patrimoine.ch